

PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

Des acteurs au service du financement des entreprises

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Définition : Les prestataires de services d'investissement regroupent un ensemble d'acteurs agréés qui délivrent une diversité de prestations au service des ménages et du financement des entreprises. Ce financement s'effectue par une orientation de l'épargne vers les entreprises par l'intermédiaire des prestataires de services.



QUI SONT LES PSI ?

- Entreprise d'investissement, société de gestion de portefeuille, établissement de crédit
- Des **ÉTABLISSEMENTS AGRÉÉS** et **SUPERVISÉS** par les autorités (AMF, ACPR)
- 50 établissements membres de l'ASF

UNE DIVERSITÉ DE SERVICES

- **GESTION DE FONDS** : Gestion pour le compte d'un tiers
- **INTERMÉDIATION** : Réception, transmission, exécution d'ordres pour le compte d'un tiers
- **TENUE DE COMPTE** : Tenir à jour les soldes d'actifs financiers détenus par les clients du PSI
- **CONSEIL EN INVESTISSEMENT**

APPORTS À L'ÉCONOMIE ET AUX ENTREPRISES

- **DRAINER L'ÉPARGNE** des ménages et des investisseurs vers le financement des entreprises, dont les PME
- **FAVORISER LA LIQUIDITÉ** à destination du financement des entreprises

POURQUOI PROMOUVOIR CE DISPOSITIF ?

- **EN AMONT** : CONSTITUER UN PORTEFEUILLE rentable et diversifié pour les particuliers
- **EN AVAL** : OFFRIR DES SOURCES DE FINANCEMENT DE LONG TERME pour les entreprises --> actions

INTÉRÊT MUTUEL = STABILISER LES DISPOSITIFS législatifs et fiscaux pour offrir une meilleure visibilité aux épargnants et aux investisseurs